

Arrivé le :
07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le deux avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 26 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. Gilles LACROIX.

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MADIGNIER Jeannette

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-22 ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une large délégation dans un souci de bonne administration,

Considérant que le Maire sera en tout état de cause tenu de rendre compte au conseil municipal des décisions prises en application de la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE pour la durée du présent mandat de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10.000€,
- 2- négocier et conclure les contrats d'assurance et accepter les indemnités y afférentes,
- 3- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 4- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 5- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6- décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600€,
- 7- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 8- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 9- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 10- engager au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions engagées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions,
- 11- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre,
- 12- donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 13- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50.000€ par année civile,
- 14- prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

.../...

Arrivé le :

07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

- 15- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 16- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

DECIDE que le Maire devra rendre au conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délibération depuis le précédent conseil.

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance,
Jeannette MADIGNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le deux avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 26 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. Gilles LACROIX.

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut – LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MADIGNIER Jeannette

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « URBANISME »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-22 ;
Considérant l'intérêt de créer une commission municipale chargée suivre les questions relatives à l'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DECIDE de créer une commission municipale « URBANISME ». Cette commission est chargée de :

1. Veiller au respect des règles d'urbanisme
 - * application du PLU et du SCOT
 - * vérification de la cohérence des projets avec les règles d'urbanisme,
2. Emettre un avis sur la préservation des espaces naturels et agricoles,
3. Participer à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme
4. Donner son avis sur les projets d'aménagement,
5. Assurer la liaison avec les habitants de la commune, expliquer les règles d'urbanisme notamment
6. Coopérer avec les partenaires institutionnels
7. préparer les décisions du Maire et les délibérations du conseil municipal en matière d'urbanisme.

DECIDE de fixer la composition de la commission à 6 membres

RAPPELLE que la commission n'aura qu'un rôle consultatif

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance,
Jeannette MADIGNIER

Arrivé le :
07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le deux avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 26 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. Gilles LACROIX.

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut – LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MADIGNIER Jeannette

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE « URBANISME »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-22 ;
Vu la délibération n° 2026-04-08 du 2 avril 2026 portant création d'une commission Urbanisme ;
Vu la proposition de M. le Maire concernant ses membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que la commission Suivi des contentieux sera composée de

- ✓ M. Bernard MONGIN
- ✓ M. Thibaut LACROIX
- ✓ M. Nicolas GENIX
- ✓ M. David GOJON
- ✓ M. Georges CAGNIN
- ✓ Mme Elise SAUNIER

RAPPELLE que M. le Maire est président de droit de la commission,

RAPPELLE que la commission a un rôle consultatif et ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel

Ainsi fait, et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance,
Jeannette MADIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 21 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 16 avril, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. Gilles LACROIX.

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut – LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé : CAGNIN Georges (pouvoir à SAUNIER Elise)

Secrétaire de séance : LOPEZ Tiffany

OBJET : PROPOSITION DE LA LISTE DES PERSONNES EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE les personnes suivantes ; Alain LAVAL, Serge TRIFFE, Evelyne ARNOLDI, Christophe VEREL, Christine VALETTE, Pierre GERBELOT, Bernard GORJUX, François GUILLAUME, Stéphane FAUST, Céline PEPIN, Gilbert LAMBERSANT, Gilles DARGAND

RAPPELLE que M. le Maire est président de droit de la commission,

RAPPELLE que la commission a un rôle consultatif et ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance,
Tiffany LOPEZ



Arrivé le :
07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 21 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 16 avril 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé : CAGNIN Georges (pouvoir à SAUNIER Elise)

Secrétaire de séance : LOPEZ Tiffany

OBJET : REPRESENTATION A COMMUNES FORESTIERES

Vu le Décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a élu :
LACROIX Thibaut (titulaire)
GOJON David (Suppléant)

Représentants à l'association « communes forestières »

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance,
Tiffany LOPEZ



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tiffany LOPEZ', written over the printed name of the secretary of the meeting.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 21 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 16 avril, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. Gilles LACROIX.

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé : CAGNIN Georges (pouvoir à SAUNIER Elise)

Secrétaire de séance : LOPEZ Tiffany

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le conseil municipal décide de procéder à bulletin secret, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le maire propose
Bernard MONGIN comme assesseur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante a élu :
Angéline LO BONO, Bernard MONGIN, Jeannette MADIGNIER (membres titulaires)
Gaëlle BAVUZ , Nicolas GENIX, Emilie COLMOMBIN (membres suppléants)

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance,
Tiffany LOPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 21 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 16 avril 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Exprimés : 14 + 1 pouvoir

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé : CAGNIN Georges (pouvoir à SAUNIER Elise)

Secrétaire de séance : LOPEZ Tiffany

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit

taxe d'habitation : 11,25 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,50 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,88 %

CHARGE Monsieur le Maire

de notifier cette décision aux services préfectoraux

de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné

d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,

Gilles LACROIX



La secrétaire de séance,

Tiffany LOPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SYCLUM

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SYCLUM (Syndicat de collecte des ordures ménagères)

Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Gaëlle Bavuz, Thibaud Lacroix, titulaires, Tommy Traissac, suppléant pour le représenter au SYCLUM.

ADOpte A L'UNANIMITE

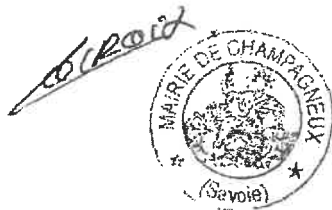
Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SIEGA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan)
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Nicolas Genix, David Gojon, titulaires, Tommy Traissac, suppléant pour le représenter au SIEGA.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SHR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SHR (Syndicat du Haut Rhône)
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Gaëlle Bavuz, Angéline Lo Bono, Thibaut Lacroix pour le représenter au SHR

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SIAEP (Syndicat Intercommunal eau potable des eaux du Thiers)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;

Vu la nécessité de représenter la commune au SIAEP

Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE pour le représenter David GOJON, Nicolas GENIX (titulaires) Tommy Traissac (suppléant) pour le représenter au SIAEP

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



Arrivé le :
07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SIVU PRAVAZ, collège

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SIVU lycée PRAVAZ et collège
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Jeannette Madignier, Tiffany Lopez (titulaires) et Emile Colombin (suppléante) pour le représenter LYCEE, collège (SIVU PRAVAZ).

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



Arrivé le :

07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants au SIVU du Mont Tournier

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SIVU du Mont Tournier
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Gaëlle Bavuz, Emile Colombin, Tommy Traissac (titulaires) et Tiffany Lopez (suppléante) pour le représenter au SIVU du Mont Tournier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER

Arrivé le :
07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants de suivi des activités du SMAPS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune au SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard)
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Bernard Mongin pour assurer le suivi des activités du SMAPS temporairement jusqu'à la désignation du représentant de Champagneux par la communauté de communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



Arrivé le :

07 MAI 2026

N° 2026-04-21

Préfecture de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des représentants à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-33 ;
Vu la nécessité de représenter la commune à la CNR.
Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Jeannette Madignier et Nicolas Genix pour le représenter à la CNR.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM', written over a faint circular stamp.

Arrivé le :

07 MAI 2026

N° 2026-04-22

Préfecture de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : INDEMNITES DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2123-24;
Considérant que l'indemnité des adjoints au Maire est en principe fixée au taux maximal du terme de référence de l'article L 2123-20, tel qu'il est déterminé à l'article L 2123-24, soit 10,7 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sauf délibération contraire du conseil municipal ;
Vu la demande du 4^{ème} adjoint renonçant à son indemnité, par lettre adressée au Maire le 2 avril 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1-DECIDE de fixer l'indemnité des adjoints au Maire à 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à l'article L 2123-24,

1- DIT que cette indemnité ne sera pas versée au 4^{ème} adjoint qui y a renoncé par lettre adressée au Maire le 2 avril 2026,

2- DIT que cette délibération prend effet dès qu'elle est exécutoire et s'applique pour la durée du mandat de ses destinataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOpte A L'UNANIMITE

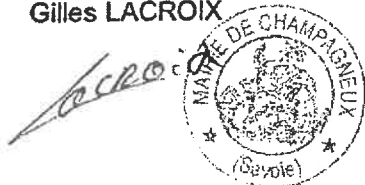
(Lettre du 4^{ème} adjoint jointe)

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le maire
Gilles LACROIX



La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER

Arrivé le :

07 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

N° 2026-04-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire

L'an deux mille vingt six, le 02 avril, à Champagneux, s'est tenu à la suite de la convocation adressée et affichée le 24 mars 2026, le conseil municipal de la Commune de CHAMPAGNEUX sous la présidence de M. le Maire, Gilles LACROIX

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Exprimés : 15

Présents : BAVUZ Gaëlle – CAGNIN Georges – COLOMBIN Emilie – GENIX Nicolas – GOJON David – LACROIX Gilles – LACROIX Thibaut - LO BONO Angéline – LOPEZ Tiffany – MADIGNIER Jeannette – MONGIN Bernard – PELLISSARD Cristina – POINT Anaïs – SAUNIER Elise – TRAISSAC Tommy

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

OBJET : Désignation des membres du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS)

Ce comité comporte des élus et des non élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles concernant la composition et les modalités de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de désigner comme membres du CCAS Emilie Colombin, Nicolas Genix, Tiffany Lopez et Gilles Lacroix au titre des élus et François Guillaume, Céline Pepin, Christine Valette et Christine Guetat au titre des membres non élus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Gilles LACROIX

La secrétaire de séance
Jeannette MADIGNIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Madignier', written over a faint grid background.